

L'an deux mille dix-huit, le neuf juin, une convocation est adressée à tous les conseillers municipaux pour le vendredi 15 juin à 19 heures 30, salle de la Mairie.

Le Maire,

Séance du 15 juin 2018

(Version non approuvée par le conseil municipal)

L'an deux mille dix-huit, le 15 juin à 19 heures 30, le Conseil municipal de la Commune de SAINT-SILVAIN-BELLEGARDE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de M. Alain BUJADOUX, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 10 (M. Rodolphe MARTIN ayant démissionné en décembre 2017)

Présents : M. Alain BUJADOUX, M. Alain GRASS, Mme Isabelle CARTON, M. Jean-Marie BERTRAND, Mme Michèle ALOUCHY, Mme Michèle TIXIER-GALLAND et M. Frédéric DUPLEIX

Absents : M. Julien MOURLON, M. Jacques GALLAND, M. Pascal REDON,

Secrétaire de séance : M. Jean-Marie BERTRAND

0) Ajout d'un point à l'ordre du jour

Le Maire propose au Conseil municipal, en raison de l'urgence, d'ajouter à l'ordre du jour de la présente réunion le point suivant : « Dégâts causés à la voirie communale par les fortes pluies de ces dernières semaines ».

Pour	Contre	Abstention
7	0	0

L'ajout à l'ordre du jour est approuvé à l'unanimité.

1) Approbation du compte rendu de la dernière réunion du Conseil

Le Maire demande que le projet de compte rendu de la dernière réunion du Conseil, tenue le 8 mai 2018, soit modifié comme suit :

- Au deuxième paragraphe du point 3 « Demande d'acquisition par Mme Stéphanie PINGUET et M. Stéphane BELLEGY de la parcelle AM 88 à Sannegrand » ;
- Il convient de remplacer « ... (parcelles AM 86 et 87) ... » par « ... (parcelle AM 86) ... » ;
- En effet, M. et Mme DUPLEIX ne sont pas propriétaires de la parcelle AM 87, qui appartient à M. Guillaume AUTIXIER.

Aucune autre observation sur le projet de compte rendu n'étant formulée, son approbation est soumise par le Maire au vote du Conseil.

Pour	Contre	Abstention
6	0	1 (M. Frédéric DUPLEIX)

Le compte rendu ainsi modifié est adopté.

2) Devis des travaux de la salle des associations

La commission travaux du Conseil municipal, élargie à l'ensemble des membres du Conseil, qui s'est réunie le 23 avril dernier, a retenu les entreprises suivantes pour sept des neuf lots de travaux de réfection de la salle des associations :

- Lot n° 2 peinture : entreprise ALOUCHY, pour son offre de 4 888,17 € HT (5 865,80 € TTC) ; autres offres reçues : entreprises VESELSKY (5 231,15 € HT) et LAURADOUX (5 477,10 € HT) ;
- Lot n° 3 électricité : entreprise AUBUSSON ELECTRICITE, pour son offre de 5 101,53 € ; autre offre reçue : entreprise Eric DYRAT (5 161,00 € HT) ;
- Lot n° 4 informatique : entreprise JAGAILLE, pour son offre de 1 305,50 € HT (1 566,60 € TTC) ; autre offre reçue : Ordiconnect (2 486,97 € HT) ;
- Lot n° 5 chauffage : entreprise TIMBERT, pour son offre de 1 011,48 € HT (1 213,78 € TTC) ;
- Lot n° 6 menuiserie : entreprise GEAIX, pour son offre de 1 968,62 € HT (2 352,74 € TTC) ; autre offre reçue : entreprise MIGAT (3 687,00 € HT) ;
- Lot n° 7 rideaux : entreprise TABARD, pour son offre de 986,00 € HT (1 183,20 € TTC) ;
- Lot n° 8 extincteur : entreprise ESI, pour son offre de 109,00 € HT ; autres offres reçues : entreprises ACSIS (92,00 € HT) et Extincteur Eclair (299,00 € HT).

Pour le lot n° 1, plâtrerie, l'entreprise LAURADOUX (10 591,50 € HT ; 12 709,80 € TTC) a été pressentie lors de la réunion du Conseil du 8 mai dernier (voir point 5-j).

Pour le lot n° 9, la mission SPS (coordination du chantier au titre de la sécurité et de la protection de la santé), le Maire propose de retenir l'entreprise CORDIA, moins-disante, pour son offre de 862,50 € HT (1 035,00 € TTC), les deux autres offres reçues provenant des entreprises BUREAU VERITAS (900,00 € HT) et CABINET VERLIAT (1 070,00 € HT). L'entreprise COERDIA assure déjà la mission SPS pour les travaux de la place de l'église et du mur de soutènement de la terrasse de l'ancien presbytère.

Le Maire soumet au vote du Conseil les attributions des neuf lots aux entreprises pressenties mentionnées ci-dessus, pour leurs offres respectives.

Pour	Contre	Abstention
7	0	0

Les neuf attributions proposées sont approuvées à l'unanimité.

Les devis pour la subvention de l'Etat/DETR (taux de 50 %) vont être déposées avant le 7 juillet prochain.

3) Chemin de Chez Aufaure - achat de parcelles pour incorporation au domaine public

Les relevés effectués par le géomètre (CAD-Expert d'Aubusson) pour la régularisation juridique du déplacement du chemin communal d'accès aux propriétés de M. et Mme TRENTIN et de Mme Bernadette LATOUR à Chez Aufaure (voir le point 2 du compte rendu de la réunion du Conseil du 8 mai 2018) font apparaître que la nouvelle emprise du chemin, aujourd'hui goudronné, ne se situe pas seulement sur la parcelle AE 38 appartenant à M. et Mme TRENTIN mais déborde également, de quelques m², sur les deux parcelles AE 39 et AE 40 appartenant à Mme LATOUR.

Dans un courrier du 14 mai dernier adressé au Maire et au Conseil municipal, Mme LATOUR propose de céder ces quelques m² à la Commune (à titre gratuit ou pour un euro). Une simple régularisation du cadastre suffira (pas de création de nouveaux numéros de parcelle, mais un ajustement des limites et des superficies des parcelles cadastrales existantes) ; il n'est pas nécessaire d'établir un acte administratif.

Le Maire soumet donc au vote du Conseil l'acquisition de ces quelques m² par la Commune et leur intégration dans le domaine public communal.

Pour	Contre	Abstention
7	0	0

L'acquisition proposée est approuvée à l'unanimité, de même que l'intégration des m² en cause dans le domaine public communal.

4) Motion portant sur le projet de restructuration des services de la direction départementale des finances publiques

Le Maire propose au Conseil de s'associer à la motion (voir document joint n° 1), relative au projet de restructuration des services de la direction départementale des finances publiques (DDFIP), récemment adoptée par le Conseil communautaire de la Communauté de communes.

Ce projet de restructuration comporte notamment l'annonce de la fermeture de la trésorerie de Crocq le 1^{er} janvier 2019, la fermeture définitive de celle de Chambon et le possible rattachement des communes de Fontanières, Reterre, Sannat et Saint-Priest à la trésorerie d'Auzances. Compte tenu des difficultés créées, pour les communes et la Communauté de communes, mais aussi pour la population concernée, surtout les personnes âgées, par les fermetures antérieures, en particulier celle de la trésorerie de Chénérailles et, de façon générale, par le surcroît de charge de travail des trésoreries d'Auzances et de Gouzon qui en résulte malgré la dématérialisation des procédures, la motion demande le maintien des trésoreries et des services rattachés, ainsi qu'un renfort de leurs moyens humains dans le cadre du plan particulier pour la Creuse décidé par le Président de la République.

Un débat s'engage au sein du Conseil, où les positions exprimées mettent en balance deux priorités :

- Soit la priorité à donner au maintien de la présence de proximité actuelle des services du Trésor public et des impôts, comme le fait la motion, en considérant que la dématérialisation ne pourra jamais être complète, ni pour les relations avec la population, ni pour les relations avec les élus et les secrétariats des communes ;
- soit la priorité à donner à une nouvelle organisation mutualisée des services publics de proximité de l'ensemble des administrations (DGFIP mais aussi préfecture/sous-préfecture, Assurance maladie, MSA, CAF, Pôle Emploi, etc.), avec, par exemple, pour la population, des points de contact communs dans les mairies, chacune étant équipée d'un poste de visioconférence relié à ces administrations, et, avec, pour les communes, des relations électroniques et téléphoniques plus efficaces qu'aujourd'hui avec ces mêmes administrations, y compris de la DDFIP .

Le Maire soumet au vote du Conseil la motion précitée.

Pour	Contre	Abstention
2 (M. Alain BUJADOUX, M. Alain GRASS)	0	5 (Mme Isabelle CARTON, M. Jean-Marie BERTRAND, Mme Michèle ALOUCHY, Mme Michèle TIXIER-GALLAND, M. Frédéric DUPLEIX)

La motion est adoptée.

5) Sécurisation de l'église - DETR

Le premier adjoint, M. Alain GRASS, présente les résultats de l'étude, qu'il a effectuée, de l'installation d'un système de protection intérieure de l'église contre le vol par caméras.

Il en ressort que la solution la plus adéquate - techniquement, pratiquement et financièrement - consiste à installer deux caméras (fonctionnement en mode intrusion) reliées à un enregistreur, avec, conformément à la législation en vigueur, une déclaration des enregistrements (limités à 30 jours « glissants ») à la CNIL. Une déclaration en préfecture est également nécessaire.

Le coût total HT, selon le devis fourni par la société VH-SECURITES, serait de 563 € HT, soit, déduction faite de la subvention de l'Etat (DETR) au taux de 25 %, un coût net pour la Commune de 422 € HT.

Le Maire propose de retenir cette solution et d'adresser une demande de subvention DETR à la préfecture.

Pour	Contre	Abstention
6	1 (Mme Michèle ALOUCHY)	0

La proposition est adoptée.

6) Approbation du rapport de la commission locale d'évaluation des transferts de charges

La commission locale d'évaluation des transferts de charges (CLETC) est chargée d'évaluer les transferts de charges intervenant entre les communes et la Communauté de communes du fait des compétences transférées, notamment à la suite de la création de celle-ci à compter du 1^{er} janvier 2017. En cas de tels transferts, le rapport de la CLETC doit être approuvé par des délibérations concordantes de la majorité qualifiée des conseils municipaux des communes membres de la Communauté de communes.

Dans ce cadre, le Maire soumet au vote du Conseil le rapport établi par cette commission le 25 mai dernier (joint à la convocation à la présente réunion du conseil) portant sur deux types de transferts à la Communauté de communes au titre de l'harmonisation des compétences qui lui ont été transférées :

- Le transfert de versements communaux à des syndicats mixtes intercommunaux au titre de la gestion des milieux aquatiques et de la prévention des inondations : le SMAB de la Voueize pour cinq communes (Peyrat-

La-Nonière, Le Chauchet, La Chaussade, Saint-Dizier-la-Tour, Bosroger et Champagnat) et aussi le SIVOM de Boussac pour l'une d'entre elles (Saint-Dizier-la-Tour) ;

- Le transfert des prélèvements ou versements au titre du Fonds national de garantie individuelle des ressources (FNGIR ; compensation des conséquences de la réforme de la fiscalité locale de 2009) pour treize communes de l'ancienne communauté de communes du Haut Pays Marchois (Crocq), étant précisé que les deux autres communautés de communes antérieures (Chénérailles, Auzances-Bellegarde) exerçaient déjà cette compétence.

Une discussion s'ensuit sur la réalité de la neutralité financière des conséquences de ces transferts, notamment pour les autres communes membres de la Communauté de communes et leurs habitants.

Pour	Contre	Abstention
7	0	0

Le rapport de la CLETC est approuvé à l'unanimité.

7) Dégâts causés à la voirie communale par les fortes pluies de ces dernières semaines

Outre les interventions en urgence du Maire et de l'employé communal pour déboucher, élargir ou créer des saignées sur les accotements, les pluies diluviennes de ces dernières semaines ont nécessité, ou vont nécessiter, des travaux en urgence sur deux voies communales :

- À La Pradelle, la submersion du chemin d'accès à la maison de Benoît BOURDERIONNET a obligé le Maire à faire appel au SIVOM en urgence pour créer un cassis en amont, dégrader les accotements et reprofiler la chaussée, pour un coût de 1 357,50 € HT (1 629,00 € TTC) ;
- Au Mont, une inversion du profil de la chaussée s'impose également sur une cinquantaine de mètres devant la maison de M. Léon WILDSCHUT, qui a été inondée en raison de l'inclinaison actuelle de la route ; le devis du SIVOM s'élève à 1 128 ,80 € HT (1 411,00 € TTC).

Le Maire soumet au Conseil l'approbation de ces travaux d'investissement et les demandes de subvention (DETR) à adresser en conséquence à la préfecture.

Pour	Contre	Abstention
7	0	0

La proposition est approuvée à l'unanimité.

Pour l'avenir, il est possible qu'une vérification annuelle systématique, par un engin approprié, du débouchage des buses sous les chaussées soit de bonne gestion (à titre indicatif, moyennant 900 € HT pour une vingtaine de traversée de route de 7 à 8 mètres, selon le tarif de l'entreprise DUPRE).

8) Questions diverses

a) *Chemin de la carrière à Sannegrand*

Lors de la réunion de habitants des sections de commune de Sannegrand et des Barris, le 27 janvier dernier, tout comme lors la précédente réunion organisée sur place le 17 juin 2017, il avait été convenu que les arbres de la parcelle sectionnaire AM 180, la parcelle de la source, seraient abattus par les sectionnaires eux-

mêmes. Or cet abattage, qui conditionne l'intervention de l'entreprise TARRET pour les travaux à effectuer sur le chemin pour y éviter le ruissellement des eaux, n'a toujours pas été réalisé. Une relance va être faite auprès des sectionnaires.

b) Le Puy du Faux

A la demande du nouveau propriétaire, Mme Cindy GAGNIER, le hameau du Puy du Faux, difficile à situer depuis la route départementale longeant la Tardes, va y être signalé par deux panneaux (coût : 114,64 € HT).

c) Nouveau régime indemnitaire des personnels communaux

A partir du 1^{er} janvier 2019, le RIFSEEP (Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, Sujétions, Expertise et Engagement Professionnel), nouveau régime indemnitaire, s'appliquera aux personnels communaux : la prime, IAT (Indemnité d'Administration et Technicité) dont bénéficiaient les employés de la commune, sera remplacée par ce nouveau régime indemnitaire qui comprend : l'indemnité de fonctions, sujétions et expertise (IFSE), qui tiendra compte des fonctions de l'agent et de son expérience professionnelle et un complément indemnitaire annuel (CIA), qui tiendra compte de la manière de servir et de l'engagement professionnel de l'agent.

Il conviendra donc que le Conseil municipal prenne, après avis du comité technique du centre départemental de gestion de la fonction publique territoriale, une délibération fixant les règles variables d'attribution de ces deux primes aux deux agents de la Commune, essentiellement les plafonds des deux primes.

Le Maire propose de fixer ces plafonds annuels, pour chacun des deux agents - Stéphanie GUINOT, secrétaire de mairie, adjoint administratif principal de 2^{ème} classe, classée dans le groupe C1 ; Sébastien CARTON, adjoint technique principal de 2^{ème} classe, classé dans le groupe C2 - à 2 000 € pour l'IFSE et à 500 € pour le CIA.

Un fois reçu l'avis du Centre de Gestion, le Conseil municipal sera saisi pour délibération.

d) Demande d'acquisition d'un tronçon de chemin rural au Mont

Propriétaire de l'ancienne maison LEMARCHAND au village du Mont (parcelles AN 218 et 219), M. et Mme VAN HARTINGSVELDT ont demandé à acquérir le tronçon du chemin rural qui borde leur propriété au nord, pour pouvoir construire un garage à l'ouest de leur maison, sur la parcelle AN 219, aujourd'hui non accessible par la parcelle AN 218 portant leur maison, en raison de la présence d'une fosse septique et de son épandage.

Il n'apparaît pas possible de donner suite à cette demande, car ce chemin rural dessert, au-delà des propriétés QUEMENEUR ET HARTINGSVELDT, diverses parcelles enclavées appartenant à plusieurs propriétaires différents.

e) Place de l'église

Un claustra supplémentaire (grosso modo perpendiculaire à la haie) va être installé autour des conteneurs de déchets ménagers, de façon à les masquer à la vue lors de l'entrée sur la place.

Le pavement et les marches du portail ouest de l'église sont terminés.

f) Société de pêche

L'association agréée de pêche et piscicole pour le milieu aquatique (AAPMA) de la Tardes a proposé de faire nettoyer par une entreprise spécialisée (coupe de certains arbres, pas de tous) les berges de la Tardes sur les

deux parcelles sectionnaires du Faux AK 1 et AK 2 (à l'est du carrefour de la départemental avec la route de route du Faux et de chez Sauvanot).

Le Maire a convoqué une réunion, le samedi 16 juin à 10h à la Mairie, avec les habitants du Faux et du Moulin du Faux pour les consulter sur cette proposition, à laquelle le Conseil municipal est favorable.

L'association propose également de mettre en valeur le pont « Malgat » (en face du Puy du Faux ; acquis par la Commune en 1935), notamment en le nettoyant ainsi que ses abords, ce qui recueille aussi l'accord de principe du Conseil, sous réserve de convenir précisément des travaux à effectuer.

La direction du patrimoine du Département, a été sollicitée pour donner un avis sur le nettoyage et la mise en valeur du pont Malgat, joyau patrimonial de la commune. Par la même occasion une visite de l'église sera effectuée pour le projet de sécurisation des objets mobiliers classés. Cette visite aura lieu le 21 juin 2018.

g) Colis des aînés

Le Conseil a débattu du choix du fournisseur du colis des aînés (sur 46 ayants-droit 2018 ; probablement environ 30 colis/15 repas). Il a été décidé, à l'unanimité, de continuer, cette année, à se fournir auprès du magasin VIVAL de Bellegarde.

h) Convocations aux réunions du Conseil municipal

Le Maire rappelle l'obligation, pour tous les conseillers municipaux, d'accuser systématiquement réception par courriel des convocations électroniques reçues de la Mairie.

La séance est levée à 22h 15.

Le secrétaire

Le Maire

Jean-Marie BERTRAND

Alain BUJADOUX